



Repas des aînés

Prochaine séance
du Conseil Municipal
Mardi 3 décembre
à
20h30

Bessenay



Concours belote Club Cerisiers Blancs

*Email : mairie@mairie-bessenay.fr ♦ Tél : 04.74.70.80.07 ♦ Site : www.mairie-bessenay.fr

♦ Compte rendu municipal - Séance du 15/10/2013 ♦

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, MARCHAND, BORGOGNO, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BERTHIER, BOUGAIN, BOUYEYRON, COUTAVE, FOREST, LOMBARD, LIMOUSIN, SALAMAND.

Excusés : Madame VANVYNCKT et Messieurs CLEMENT et MICOLON.



Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20 h 30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

Deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour. Elles concernent une modification du tableau des effectifs et une demande de subvention pour une classe découverte pour l'école primaire Les Echaras.

♦ I- Présentation du projet Semcoda pour l'aménagement de la zone d'habitation de St Irénée

Monsieur VIREMOUNEIX de SEMCODA et l'agence d'architectes Patrick DEVERAUX, sont venus présenter au groupe de travail, le projet de permis de construire qui va prochainement être déposé.

Outre les 12 maisons, le projet comprend également une chaufferie collective à bois, un bassin de rétention des eaux pluviales et les différentes voiries.

La commission a modifié certains aspects du projet et va étudier le cahier des charges de l'opération avant le dépôt effectif du permis de construire.

Une réunion publique d'information sera programmée dès que le permis sera accordé. Plusieurs familles ont déjà fait part de leur intérêt pour ce projet.

Par ailleurs, concernant la poursuite de l'aménagement de la zone, une consultation a été lancée pour confier à un bureau, l'étude des travaux à réaliser pour la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des cheminements piétonniers entre la zone de St Irénée et le carrefour Montée de Bernay/rue Marcel Roux.

Enfin, un diagnostic « amiante » est en cours sur le bâtiment des anciens bureaux Eurena avant de procéder à sa démolition.

♦ II - Réalisation d'une ligne de trésorerie

Dans l'attente du versement de diverses subventions (du Département principalement), il est nécessaire de pouvoir recourir à une ligne de trésorerie.

La proposition de la Caisse d'Epargne, dont le taux proposé est le plus intéressant, est retenue.

♦ III- Subvention au Syndicat d'apiculture du Rhône

Le Syndicat d'apiculture du Rhône a informé la commune du projet de création d'un laboratoire pour les formations apicoles au Chalet des Abeilles, implanté depuis plusieurs années sur le site de l'école vétérinaire de Marcy l'Etoile. Il sollicite, auprès de toutes les communes du Rhône, une subvention pour ce projet.

Sensible au potentiel économique et environnemental représenté par l'activité apicole, le Conseil accorde une subvention de **500 €**.

♦ IV - Subvention classe découverte Ecole Les Echaras

Un projet de classe découverte concernant 55 élèves de CM1-CM2 de l'école les Echaras est présenté en vue de l'attribution d'une subvention.

Les enfants iraient à Notre Dame du Pré, en Haute Savoie du 24 au 27 février 2014, soit 4 jours, pour un coût total de 182,50 € par enfant.

Diverses sources de financement sont envisagées par les enseignants ainsi que des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil de Parents d'Elèves.

Le Conseil décide d'attribuer une subvention de **40 €** par enfant, **soit 2 200 €** qui seront inscrits au budget 2014.

◆ V – Modification du tableau des effectifs

Suite à la réussite de Christine MOLIERE à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe, la création du poste correspondant est proposée à compter du 1^{er} novembre (25 h hebdomadaires actuellement). Ce poste passera à 28 h à compter du 1^{er} janvier 2014.

Par ailleurs, Eliane LEGRAIN, peut prétendre à un avancement au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe. Le poste correspondant sera donc également créé à compter du 1^{er} novembre pour une durée de 29 h hebdomadaires.

◆ VI – Informations Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

- **Gare de la Brévenne** : Considérant qu'il n'y avait pas d'urgence à aménager un parking sur le tènement de la gare, la CCPA a décidé de renoncer à l'acquisition du bâtiment qui appartient à la SNCF. Il est rappelé que le terrain concerné est classée en zone UE du Plan Local d'urbanisme (réservé à des **équipements collectifs**). La commune sera attentive à toute demande des futurs acquéreurs qui pourrait entraîner un changement de destination du bâtiment incompatible avec le règlement du PLU.

- Il est confirmé que pour le parking de la gare de l'Arbresle en cours de construction et opérationnel début 2014, le tarif d'abonnement sera de 25 € par mois.

◆ VII - Travaux des commissions



Bâtiments communaux – Assainissement

- Bassin d'orage : les réglages de l'ouvrage sont en cours.

- Assainissement du secteur de Jainon : Suite à l'ouverture des plis des entreprises, l'étude des dossiers est en cours. Une parcelle de 50m² sera acquise pour l'équipement de pompage.

- Salle polyvalente : une rencontre avec la société GERFLOR est programmée afin de rechercher la solution la plus efficace pour le nettoyage du nouveau sol. D'autre part, l'entreprise GECAPE SUD doit intervenir à nouveau pour quelques fuites subsistant en toiture au niveau des cheminées de chauffage.

- Murs du Cimetière : les travaux sont terminés et donnent toute satisfaction.

- Traboule : les travaux de réfection débuteront **en novembre**.

- Toiture Salle des Fêtes : les travaux de couverture débuteront aussi **en novembre**.

- City stade : La commission étudie les possibilités d'implantation de cet équipement sur un nouveau terrain.



Informatique – Communication

- Informatique école : une nouvelle dotation d'ordinateurs sera sollicitée auprès du Département pour changer les appareils obsolètes de la salle informatique.

- Mémo des Associations 2014 : il est diffusé avec ce compte-rendu.

- Syndicat Départemental d'Energies du Rhône : les plans du réseau d'éclairage public de la commune ont été fournis et un travail est engagé pour une mise en place d'horloges astronomiques avec pour objectif de diminuer le nombre d'heures d'éclairage. Un échéancier de remplacement d'anciennes sources lumineuses de type « ballon fluo » est aussi à l'étude. Un projet sera présenté au prochain Conseil Municipal.

- Bibliothèque : des séances de dédicaces avec des auteurs lyonnais sont à nouveau à l'étude pour deux samedis en février 2014.



Manifestations – Associations

- Rencontres associations ; elles se sont déroulées sur 3 samedis matins. Les associations bessenoises ont été nombreuses à participer à ce bilan annuel.

- Repas des Aînés : 194 personnes ont participé au repas offert par la Municipalité le 6 octobre dernier. Tout le monde a apprécié le bon repas servi par le restaurant « Mélanger les Couleurs » ainsi que les animations proposées. Le Conseil félicite la commission pour tout le travail réalisé.

- Téléthon : il sera organisé le **dimanche 8 décembre à partir de 18 h 00** sur la place du Marché. Une rencontre avec les associations et les commerçants (**4 novembre à 20 h 00**) permettra de finaliser le programme. A l'étude cette année et pour profiter du dimanche après-midi, un **flash mob** est envisagé sur la place du Marché. Une réunion est prévue avec l'école de danse Sacco pour cette animation.

- Accueil des nouvelles familles : une rencontre autour du verre de l'amitié est organisée le **samedi 30 novembre de 11 h à 12 h au Trapèze**. Les foyers concernés (**arrivés depuis novembre 2012**) seront invités prochainement. Si vous étiez oubliés, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Cérémonie du 11 Novembre : Les représentants des associations et la population sont invités à la cérémonie. Le défilé aura lieu à **11 h 30** (rendez-vous devant la halle) avec discours et dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la salle du Trapèze.

Social – Jeunesse

- Rythmes scolaires : plusieurs réunions ont eu lieu (soirée débat à l'Arbresle le 17 septembre, réunion avec les communes voisines le 24 septembre et Comité de Pilotage de Bessenay le 9 octobre). Elles permettent de constater la difficulté de mise en œuvre de cette réforme. Une enquête réalisée par le Conseil de Parents d'Elèves de Bessenay montre avec 71 % de réponses la forte mobilisation des parents sur ce sujet. La prochaine réunion du Comité de pilotage est fixée au **27 novembre à 20 h 30**.

- Transports : les problèmes s'atténuent pour les scolaires, avec la mise en place d'un taxi pour le transport des enfants des hameaux vers la place du marché, le matin et le soir. De même, dès que les marquages au sol auront été réalisés, un arrêt sera rajouté au niveau de la zone artisanale des Garelles. En revanche, il n'y a toujours pas de décision positive concernant le passage de la ligne 42 (Aveize-L'Arbresle) par le centre du village.

- Maison de retraite « Le Calme de l'Etang » : la structure a été fermée pour une durée maximum de 6 mois par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) suite à plusieurs dysfonctionnements. Les résidents ont été transférés vers d'autres établissements pendant cette période de transition. La volonté de tous est de voir cette maison de retraite ré-ouvrir le plus rapidement possible dans de bonnes conditions.

Voirie – Environnement – Fleurissement

- Travaux voirie 2013 : la réception des différents travaux 2013 est fixée au 28 octobre.

- Route de la Combe : les travaux de sécurité pour ralentir les véhicules dans la traversée de La Combe sont en cours de réalisation.

- Cimetière : les travaux d'aménagement intérieur (jardin du souvenir,...) sont terminés.

◆ VIII-Questions diverses

- Permis de construire déposé :

NOM	ADRESSE terrain	OBJET	Déposé le
DEVOISIN Nicolas 2 place du Marché	Rue de Glavaroux	Construction d'une maison individuelle.	27/09/2013

◆ **INFOS MAIRIE** ◆

◆ **Recensement militaire** :

Les jeunes gens (garçons et filles) nés **1^{er} octobre 1997 et le 31 décembre 1997** doivent se présenter en Mairie (ou leur représentant légal) dès leurs 16 ans accomplis en vue de leur recensement **avant le 31 décembre 2013**. Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité de la personne à recenser.

◆ **Avis aux électeurs – Révision des listes électorales politiques** Sont électeurs les françaises et les français, âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Conditions d'inscription dans la commune :

- avoir son domicile réel dans la commune ou y habiter depuis le 1^{er} septembre 2013,
- ou figurer pour la 5^{ème} fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales,
- ou être assujéti à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaire public.

Les personnes concernées qui désirent s'inscrire sur les listes électorales qui prendront effet à compter du 1^{er} mars 2014 doivent déposer leur demande en Mairie AVANT le 31 DECEMBRE 2013 munies des justificatifs de l'identité et du lien avec la commune.

Attention : Les personnes qui atteindront 18 ans avant la clôture définitive des listes, soit le 28 février 2014, seront inscrites d'office, sous réserve qu'après vérifications par les services municipaux, elles répondent aux autres conditions prescrites par la loi.

Toute personne pourra obtenir en mairie les renseignements correspondants à sa situation particulière.

Nouvelles modalités pour les futures élections municipales à Bessenay (23 et 30 mars 2014) : le mode de scrutin est celui qui prévalait jusqu'alors dans les communes de 3500 habitants et plus, à savoir le scrutin proportionnel **de liste** à deux tours. Les dispositions essentielles sont les suivantes :

- pour la prise en compte des suffrages, **ne sont pas admis les bulletins comportant l'adjonction, la suppression ou la modification de noms,**
- l'attribution des sièges est effectuée, après application de la prime majoritaire, entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

◆ Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont priés de veiller à ne pas laisser leurs animaux faire leurs besoins devant les habitations ou sur les lieux de passage.

Pour faire face à ce fléau, l'état français a rédigé un article, dans son nouveau Code pénal, mettant en garde contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie. Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) »

Dans la commune, vous pouvez trouver des sacs « Toutounet » sur la place afin de ramasser les déjections de votre animal. Toute personne qui ne prête pas attention à la réglementation en vigueur **encourt une amende.**
Merci de respecter les autres citoyens !

◆ INFOS ASSOCIATIONS ◆

◆ Manifestations et animations du village :

Lundi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre à 11 h 30
Vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 novembre	Représentations de théâtre
Samedi 23 novembre	Tennis : soirée repas
Samedi 30 novembre	Accueil des nouveaux arrivants à 11h au Trapèze
Samedi 30 novembre	Ste Barbe des Pompiers à St-Julien S/Bibost
Dimanche 1^{er} décembre	Amis du Patrimoine et de l'Environnement : brocante
Jeudi 5 décembre	Don du sang
Samedi 7 décembre	Chasse : boudins sous la halle
Samedi 7 décembre	Judo : compétition (salle polyvalente)
Samedi 7 décembre	Comité des Jeunes : soirée
Dimanche 8 décembre	Animations du 8 décembre et Téléthon
Dimanche 15 décembre	Ecole les Echaras : fête de Noël (salle polyvalente)

◆ Société de chasse :

Au titre de la police de la chasse :

Il n'y a pas de distance déterminée qui limite la pratique de la chasse à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables.

Par contre par arrêté préfectoral le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade, lieux de rassemblements), d'une ligne EDF ou d'une ligne téléphonique est prohibé.

La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

Association des chasseurs de Bessenay

Petit questionnaire de la société de chasse ouvert à tous :

Question 1 : Que signifie le panneau réserve de chasse ?

Réponse A : espace réservé à la pratique de la chasse

Réponse B : espace refuge pour le gibier et la faune sauvage

Question 2 : Que signifie chasse accompagnée ?

Réponse A : accompagner un chasseur le dimanche ou le jeudi

Réponse B : pouvoir, dès l'âge de 15 ans, être accompagné au côté d'un chasseur pendant un an après une formation pratique élémentaire

Question 3 : Au hasard d'une promenade au travers d'un chemin ou d'une route, peut-on rencontrer une biche ou une chevrette ?

Réponse A : une chevrette, femelle de l'espèce chevreuil

Réponse B : une biche, femelle de l'espèce cerf

(Réponses en page 6)

◆ Conseil de Parents d'Elèves :

Vente de sapins de Noël. Commande au P'tit Bazar **avant le 25 novembre.**

◆ Sapeurs-pompiers :

Samedi 30 novembre 2013, les Sapeurs- Pompiers de BESSENAY fêtent **Sainte Barbe**, Patronne des Sapeurs – Pompiers.

Programme :

- 17h00 : Défilé avec le groupe « la Bambane » et dépôt de gerbes à St-Julien S/ Bibost,

- 17h15 : Baptême de promotion des Jeunes Sapeurs- Pompiers

- 17h30 : remise des diplômes, grades, décorations et discours des autorités

- 18h30 : Vin d'honneur

Nous vous attendons nombreux à cette cérémonie.

◆ Activités du Club des Cerisiers Blancs :

Mardi 19/11, journée Pro Confort ouverte à tous. A 9h 30 salle du Trapèze, vente de produits pour le bien être. A 12h30, repas pour les personnes présentes dès le matin. A 14h, belote et scrabble avec lots pour tous. Inscriptions avant le mardi 11 novembre.

Du vendredi 6 au dimanche 8/12 : découverte de Paris ouverte à tous. A partir de 30 personnes 549€, pension complète et visites comprises. Programme affiché sous la halle. Renseignements auprès de Gisèle Vialaton 04.74.70.83.40 et inscriptions auprès de Germaine Bataillon 19 rue du Commerce.

◆ Amis du Patrimoine et de l'Environnement :

L'APE vous annonce la publication d'un ouvrage sur la Grande Guerre 14-18 dans la série "Bessenay, son histoire". Cet ouvrage concerne les parcours militaires de tous les soldats natifs ou vivant à Bessenay, décédés tout au long de ce conflit.

Vous trouverez pour chacun des 100 Bessenois concernés, une notice regroupant, son état-civil, sa profession, ses lieux de batailles, ses régiments, le tout complété de plans, cartes, photos agrémentés d'événements de cette guerre et des anecdotes sur Bessenay.

Ce livre est disponible :

1 - Au Petit Bazar

2 - Chez l'auteur, Patrick Reguillon, 13 route de Lyon à Bessenay

3 - A l'Office du Tourisme de l'Arbresle

au prix de 25 € (428 pages). Chèque à établir à l'ordre de l'APE.

◆ ERRATUM Calendrier des manifestations 2014 :

Septembre 2014 :

- **samedi 6** : forum des associations
- **samedi 6** : SNEB : démonstration vélo et repas
- **dimanche 7** : boule : concours coupe Lambert
- **samedi 13** : basket : concours pétanque
- **samedi 20** : boule : concours de la Grappe et mâchon
- **dimanche 21** : Tennis Club : Finales tournoi
- **samedi 27 et dimanche 28** : 50 ans Comité des Jeunes (salle polyvalente)

◆ Société de chasse : réponses du questionnaire

Question 1 : réponse A- Les réserves de chasse représentent 1 500 000 ha soit 10 fois la surface des parcs nationaux

Question 2 : réponse B – La chasse accompagnée permet de chasser avec une arme pour deux

Question 3 : réponse A – La France compte actuellement au moins 1 million et demi de chevreuils

◆ Tennis Club de la Brévenne :

Soirée du Tennis Club de la Brévenne

Le 23 Novembre 2013

A partir de 20h, dans la salle du Prado,
sur le thème



(tenue décalée entre le haut et le bas).

L'apéritif sera offert sur un air de jazz
(groupe SINKODJAZ),



Repas traiteur adulte, repas enfant ...
soirée dansante et animations.

Ouverte à tous et toutes.

Inscriptions au **P'tit Bazar jusqu'au**
17 Novembre (places limitées)

◆ INFOS DIVERSES ◆

- ✓ Bruno, Loïc, Thibaut, Tony et toute leur famille remercient sincèrement toutes les personnes qui les ont accompagnés lors de la disparition de Sylvie Gacon.
- ✓ Le salon de coiffure « **Nuances** » 1 place du marché à Bessenay vous informe qu'à partir du mois de décembre 2013, Sylvie et Géraldine vous accueilleront **les lundis et sans rendez-vous** (offre tarifaire spéciale le lundi). Les nouveaux horaires sont les suivants :
Du lundi au jeudi 9h-12h et 14h-19h
Le vendredi 9h-19h non-stop
Le samedi 8h-16h non-stop